EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté 2023-08-41

ROC D'AZE 2023 – REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AZE – 71260

Vu le Code de la Route

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 2212-1, L2213-1, L 2213-2

Vu la demande de l'association Les Dériv'Chaînes sis Le Bourg 71260 AZE.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules pendant la durée de la manifestation Roc d'Azé 2023 qui aura lieu dimanche 3 septembre 2023.

ARRETE

Article 1 – La circulation sera totalement interdite dans les deux sens Route de Chatenay et Route de Conflans dimanche 03 septembre 2023 de 6h30 à 15h00.

Article 2 – Les véhicules arrivant du Nord seront déviés par l'Avenue Augustin Nogues puis Rue de l'Eglise. Les véhicules arrivant de Saint Maurice de Satonnay seront déviés par la Rue Basse puis la Rue de l'Eglise.

Article 3 –Des déviations seront mises en place. Les organisateurs poseront la signalisation verticale nécessaire.

Article 4 – La Gendarmerie de Lugny sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie lui sera notifiée.

Fait à Azé, le 04 août 2023
Le Maire,

Serge THIRARD